La Navette des Seniors - mode d'emploi

Une navette, pour qui ?

Ce service municipal s'adresse aux personnes âgées, résidant à Marseillan, et ayant des difficultés à se déplacer seules, aux personnes à mobilité réduite, sans véhicule personnel, sans permis de conduire ou ne pouvant plus conduire, ainsi que les personnes de moins de 60 ans qui bénéficient d'un accord de la Maison du Handicap.

A quel rythme ?

Le transport concernant les courses ou la visite d'un parent, d'un ami, est accordé une fois par semaine, sauf exception.

Pour quelles utilisations ?

- Passer une visite médicale chez un médecin de Marseillan ou consulter un spécialiste à l'extérieur de la commune, si le transport n'est pas pris en charge par la sécurité sociale ou la caisse d'assurance maladie.
- Retirer des médicaments à la pharmacie
- Se rendre à un centre de radiologie
- Visiter un parent ou un ami malade ou placé en maison de retraite sur Marseillan ou dans les communes avoisinantes.
- Faire des courses dans les commerces de la ville ou au marché du mardi matin

Les inscriptions

- Elles s'effectuent au CCAS, du lundi au jeudi, de 8h45 à 12h et de 13h30 à 18h et le vendredi de 8h45 à 12h.
- Se munir de son dernier avis d'imposition, d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone, quittance de loyer...), d'une fiche médicale validée par le médecin traitant et de deux photos d'identité
- Une fiche de renseignements individuelle sera remplie sur place
- Moyennant 6 €, il vous sera remis une carte d'adhésion nominative, valable 1 an
- le paiement s'effectue le mardi matin seulement

Les horaires

La navette fonctionne tous les jours :

- de 9h à 12h et de 14h à 17h
  Sauf les jours fériés

Le fonctionnement

- Chaque passager est pris et ramené devant son domicile
- Pour une bonne organisation des trajets, il est nécessaire de réserver sa course une semaine à l'avance, soit en se déplaçant au CCAS - rue du Général de Gaulle -, soit en appelant le 04 67 77 97 24 aux heures d'ouverture de la mairie
- En cas d'annulation, prévenir le CCAS au minimum 48 heures avant le départ
- Les trajets pour visiter les parents ou amis se font uniquement les après-midis

Les destinations

La Navette assure des trajets aller-retour à l'intérieur de Marseillan et sur les communes avoisinantes.

Les tarifs

- Chaque adhérent doit posséder une carte d'abonnement d'une valeur de 10 € - à acheter au CCAS
- Cette carte d'abonnement représente le coût de plusieurs trajets
- Elle sera oblitérée à chaque départ
- Le coût des trajets, indiqué sur la carte d'abonnement, est fixé en fonction des revenus

Règlement

- La navette est uniquement réservée aux passagers inscrits. Les personnes accompagnant ne peuvent pas utiliser ce service
- Pour des raisons de sécurité, nos amies les bêtes ne sont pas admises à l'intérieur du véhicule
- Le règlement complet de la Navette du 3ème âge, remis par le CCAS au moment de l'inscription, doit être signé par chaque adhérent

En toute sécurité

- En cas de malaise ou d'accident, le conducteur, titulaire d'une formation aux premiers secours, est habilité à prendre toutes les mesures d'urgence qui s'avèreraient nécessaires, et à prévenir les pompiers ou le médecin désigné au préalable par le passager